CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX SERVICES INSTANCES

au 07/04/2026

Les présentes conditions particulières de services (ci-après les « Conditions Particulières ») sont conclues entre d'une part toute personne physique ou morale souscrivant à un Service d'Instances proposé par Scaleway (ci-après désignée par le « Client ») et d'autre part l'entité Scaleway, telle que désignée dans les Conditions Générales de Services liant les parties et identifiée comme entité contractante (ci-après désignée par « Scaleway »).

Elles ont pour objet de définir les conditions applicables dans le cadre de la souscription et de l'utilisation des Services Instances par le Client.

Les Conditions Particulières complètent les stipulations des Conditions Générales de Services. En cas de contradiction entre les Conditions Générales de Services et les Conditions Particulières, les stipulations des présentes prévalent.

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans le cadre des présentes Conditions Particulières, les mots ou expressions ci-après ont la signification suivante :

- **CPU** : désigne un processeur central de calcul ayant pour fonction l'exécution des programmes informatiques ;
- **GPU** : désigne un processeur graphique ayant pour fonction le calcul d'images ;
- **Instance** : désigne un serveur informatique virtuel disposant d'une adresse IP spécifique ;
- **Option** : désigne tout service supplémentaire pouvant être souscrit par le Client en complément d'une Instance dans le cadre des Services Instances ;
- **RAID** : désigne une technologie de virtualisation d'un espace de stockage permettant de répartir des données sur plusieurs disques durs ;
- **Services Instances** : désigne les services de mise à disposition d'Instances au Client (telles que les Instances virtuelles et Instances GPU de la catégorie de services « Compute », ainsi que les Instances de la catégorie de services « IA ») ainsi que, le cas échéant, les éventuelles Options additionnelles ;
- **Snapshot** : désigne une duplication instantanée d'une Instance à un moment donné.

Sauf si le contexte implique clairement le contraire, les mots indiqués au singulier incluent le pluriel et réciproquement, la référence à un genre inclut les autres genres, la référence à une personne physique inclut les personnes morales, associations, etc. et réciproquement, et les mots parents ont les significations correspondantes.

Les titres des articles des Conditions Particulières figurent à titre indicatif uniquement et ne doivent affecter en aucune mesure l'interprétation des stipulations des Conditions Particulières.

Si une définition n'est pas mentionnée au sein de cet article, les mots ou expressions commençant par une majuscule auront la signification leur étant donnée dans les Conditions Générales de Services.

ARTICLE 2. DESCRIPTION DES SERVICE

2.1 Généralités

Dans le cadre des Services Instances, le Client peut souscrire à une ou plusieurs Instances, parmi les différentes gammes et catégories disponibles, via le Site Internet Scaleway, par API ou par l'intermédiaire de sa Console de Gestion de Compte.

Les caractéristiques des différentes Instances proposées, telles que notamment les ressources de calcul CPU et/ou GPU, de stockage et de bande passante le composant, les Options additionnelles, les zones géographiques disponibles, ainsi que les prix applicables sont décrits au sein de la Documentation mise à disposition du Client, sur le Site Internet Scaleway ainsi que dans la Console de Gestion de Compte.

Les Options peuvent être souscrites concurremment aux instances ou de façon indépendante. Dans ces circonstances, le Client reconnaît que certaines Options ont une durée, des conditions de renouvellement et des modalités de facturation et de résiliation qui leurs sont propres.

En fonction du type d'Instance sélectionné par le Client, les ressources allouées peuvent être dédiées au Client ou constituer une partition d'un serveur mutualisé avec d'autres clients.

Le Client reconnaît que les ressources réseau mises à sa disposition dans le cadre des Services Instances sont mutualisées.

2.2 Solutions tierces

Scaleway peut être amenée à fournir des licences de solutions tierces à la demande du Client. Le Client s'engage alors à respecter les conditions générales et/ou particulières d'utilisation propres auxdites solutions.

Le Client reste en toute circonstance responsable de l'installation des solutions tierces sélectionnées sur ses Instances, du respect des éventuelles conditions d'utilisation tierces applicables ainsi que des différentes opérations de maintenance et de mise à jour nécessaires.

Sous réserve de toutes stipulations contraires indiquées au sein du Site Internet Scaleway ou de la Console de Gestion de Compte, le Client reconnaît que la fourniture des Services Instances ne comprend pas les redevances, abonnements, taxes, licences logicielles tierces, ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les ayant droits, via l'utilisation des Services Instances par le Client, qui restent à la charge exclusive de ce dernier.

2.3 Maintenances

Dans le cadre des Services Instances, Scaleway peut être amenée à effectuer des opérations de maintenance des différentes infrastructures utilisées dans le cadre de la fourniture des Services Instances afin d'en assurer le maintien en condition opérationnelle.

Nonobstant ce qui précède, le Client reste responsable de signaler à l'Assistance Technique tout Incident Technique qui impacterait l'utilisation des Services Instance. Le Client reste également responsable de la maintenance de l'intégralité des environnements (applications, logiciels, systèmes d'exploitation, etc.) ainsi que des solutions tierces qu'il déploie sur ses Instances.

Il revient en outre au Client de prendre toutes mesures visant à se prémunir contre les risques inhérents aux opérations de maintenance, quelle qu'en soit leur origine, en procédant notamment (mais non limitativement) à des opérations de sauvegarde régulières de ses Contenus.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES INSTANCES

Préalablement à toute souscription, le Client s'engage à étudier l'ensemble des informations mises à sa disposition par Scaleway, en ce compris la Documentation, afin de s'assurer de l'adéquation des Services Instances, et notamment des caractéristiques techniques des Instances sélectionnées, à ses besoins et cas d'usages.

Il revient ainsi au Client de sélectionner les caractéristiques techniques de ses Instances, les éventuelles Options souhaitées, ainsi que leur localisation au moment de la souscription aux Services Instances.

Scaleway s'engage à délivrer les Services Instances conformément à la commande du Client et aux spécificités techniques propres aux Instances sélectionnées.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES INSTANCES

Le Client est le seul responsable de l'installation, l'exploitation, le paramétrage et la maintenance des solutions tierces et environnements (applications, logiciels, systèmes d'exploitation, etc.) déployés sur les Instances. Le Client est en outre exclusivement responsable de l'ensemble des Contenus installés et/ou stockés sur lesdites Instances.

Le Client reconnaît disposer de toutes les connaissances techniques nécessaires pour assurer la bonne utilisation des Services Instances.

Nonobstant ce qui précède, le Client reconnaît que les Instances étant mises à sa disposition dans le cadre des Services demeurent la propriété pleine et entière de Scaleway ou des tiers lui ayant concédé le droit de l'utiliser. Au titre des présentes Conditions Particulières, Scaleway concède uniquement un droit d'utilisation à distance desdites Instances. A ce titre, le Client ne doit en aucun cas porter atteinte à l'intégrité des Instances ou de l'infrastructure informatique de Scaleway sur laquelle repose les Services Instances. Le Client reconnaît que la charge des risques de détérioration (qu'elle soit volontaire, par imprudence ou négligence) des ressources et éléments composant les Instances est transférée au Client lors de leur mise à disposition à ce dernier.

4.1 Respect de la réglementation

Le Client s'engage à se conformer à l'ensemble des prescriptions relatives à l'utilisation des Instances et Options éventuelles et à ne pas utiliser celles-ci de façon préjudiciable ou à des fins illicites ou contraires à la réglementation en vigueur.

De manière générale, le Client garantit Scaleway et s'engage à la garantir à première demande contre tout recours de tiers portant sur les Contenus qu'il héberge sur les Instances et de toute activité réalisée via l'utilisation desdites Instances et ce, sous quelque législation que ce soit.

4.2 Utilisation prohibée des Services

Le Client supportera toutes les conséquences résultant d'une utilisation non conforme des Services Instances et des défauts de fonctionnement des Instances consécutifs à l'installation d'un logiciel ou à un paramétrage effectué par le Client.

Le Client s'engage à n'effectuer aucune revente des Instances auxquelles il a souscrit à des tiers.

Scaleway rappelle que les Services Instances reposent sur des ressources physiques et logicielles, assemblées et/ou pré-configurées par Scaleway. Par conséquent, il est interdit au Client de :

- Procéder à la mise à jour des micro-logiciels ou modification de configuration des ressources CPU et/ou GPU attachées aux Instances, et notamment mais non limitativement, BIOS, BMC, carte RAID, média de stockage (disque dur, SSD...), carte réseau, micro-code processeur ;
- Procéder à des modifications de configuration bas niveau, notamment (mais non limitativement) : configuration ECC de la VRAM, fréquence des processeurs CPU et/ou GPU (overclocking), vitesse de ventilation, activation ou désactivation d'instructions processeur ;
- Procéder à des modifications des configurations RAID ou BMC en dehors de la Console de Gestion de Compte ou de l'API.

Le Client sera tenu responsable de toute détérioration des ressources physiques ou logicielles composant les Services Instances, qu'elle soit réalisée volontairement ou involontairement, qui ne découlerait pas d'une usure normale dans le cadre d'une utilisation conforme desdits Services Instances.

Scaleway se réserve le droit de suspendre sans préavis les Services Instances en cas de non-respect des présentes stipulations par le Client.

En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension des Services Instances sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées à la seule discrétion de Scaleway en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

4.3 Sauvegarde des Contenus

Il est rappelé au Client que, conformément aux Conditions Générales de Services, ce dernier est seul responsable de la gestion des Contenus hébergés dans le cadre des Services Instances et qu'il lui revient de prendre toute mesure visant à garantir la pérennité desdits Contenus, en réalisant notamment toute opération de sauvegarde déportée, sécurisée et dupliquée qui

s’avérerait nécessaire. En aucun cas, Scaleway ne pourra être tenue responsable, à quelque titre que ce soit, en cas de perte, détérioration ou destruction accidentelle de ces Contenus, qu’elle qu’en soit leur origine.

4.3.1 Avertissement vis à vis de l'usage des Snapshots

Dans le cadre de certaines Instances, Scaleway propose une Option permettant la réalisation de Snapshots. Compte tenu du risque majeur que constitue cette fonctionnalité vis à vis des Contenus du Client, Scaleway rappelle que :

- Des données peuvent, dans certains cas, être corrompues dans le contenu d'un Snapshot, en particulier les dernières transaction des bases de données relationnelles ;
- Un Snapshot ne constitue en aucun cas une sauvegarde pérenne des Contenus du Client et d’une Instance, mais uniquement une copie « instantanée » de ladite Instance ;
- Cette fonctionnalité ne saurait en aucun cas dispenser le Client de réaliser des opérations régulières de sauvegarde de ses Contenus conformément aux règles et usages élémentaires de l'informatique ;
- La demande de restauration d'une Instance à partir d'un Snapshot, provoque la perte définitive des Contenus présents sur l’Instance préalablement à ladite restauration, qui seront remplacées par les Contenus du Snapshot.

4.3.2 Avertissement vis à vis de l'usage des volumes de stockage locaux

Dans le cadre de certaines Instances, Scaleway propose une Option permettant la mise à disposition d’un volume de stockage de données local, permettant d'y stocker et de traiter les données du Client. Compte tenu du risque majeur que constitue cette fonctionnalité vis à vis des données du Client, Scaleway rappelle :

- Cet espace de stockage est éphémère et n'est conservé que pendant la durée d’utilisation de l’Instance ; il ne constitue dès lors en aucun cas un espace de stockage durable et fiable permettant d’assurer la pérennité des Contenus du Client, y compris lorsque cet espace de stockage dispose de la technologie RAID ;
- Les volumes de stockage local ne font l’objet d’aucune sauvegarde par Scaleway ; il appartient au Client de réaliser toute opération de sauvegarde nécessaire en vue d’assurer la pérennité de ses Contenus, conformément aux règles et usages élémentaires de l'informatique ;
- En cas de résiliation d’une Instance, l’ensemble des Contenus stockés sur les volumes de stockage local sont définitivement supprimés.

ARTICLE 5. DUREE ET RESILIATION

5.1 Durée

Les présentes Conditions Particulières entrent en vigueur à compter de la souscription du Client aux Services Instances et restent applicables pendant toute leur durée d'utilisation par le Client.

Les Services Instances prennent effet au moment de leur souscription par le Client depuis la Console de Gestion de Compte, via les API ou automatiquement via les services « Kubernetes Kapsule » et « Kubernetes Kosmos » (dans l'hypothèse où le Client a souscrit auxdits services), et restent en vigueur pour une durée indéterminée jusqu'à leur résiliation effective dans les conditions définies ci-dessous.

5.2 Résiliation

Sous réserve de toute durée minimum d'utilisation ou d'engagement applicable, la résiliation d'une Instance peut être opérée à l'initiative du Client depuis la Console de Gestion de Compte, les API ou automatiquement via les services « Kubernetes Kapsule » et « Kubernetes Kosmos » (dans l'hypothèse où le Client a souscrit auxdits services), dans les conditions décrites dans les Conditions Générales de Service.

A l'issue de ladite résiliation, la facturation cesse de prendre effet dans les conditions propres à chaque Instance, telles que décrites au sein de la Console de Gestion de Compte du Client.

Le Client reconnaît que la résiliation d'une Instance entraîne la suppression de tout Contenu stocké dans sur cette dernière. Sous réserve de toutes dispositions contraires, la résiliation d'une Instance entraîne également la résiliation des Options qui lui sont liées.

Avant de procéder à la résiliation d'une Instance, il appartient au Client d'effectuer toute opération de réversibilité de l'ensemble des Contenus stockés qui s'avérerait nécessaire.

5.2.1 Avertissement vis à vis des conditions spécifiques de résiliation applicables aux Instances GPU H100 PCIe

Sous réserve de toute durée minimum d'engagement de la part du Client, Scaleway se réserve le droit de résilier à tout moment une ou plusieurs Instances GPU H100 PCIe auxquelles le Client a souscrit.

Dans une telle hypothèse, Scaleway s'engage à avertir le Client par courriel avec un délai de notification préalable minimum de dix (10) minutes. A l'issue de ce délai, lesdites Instances GPU H100 PCIe seront automatiquement résiliées et l'ensemble des Contenues stockés sur ces dernières seront supprimés.

Compte tenu du risque lié à la résiliation de cette catégorie d'Instances vis à vis des Contenus du Client, Scaleway rappelle au Client que ce dernier est seul en charge de se prémunir contre toute perte de Contenus, en réalisant notamment toute opération de sauvegarde ou de réversibilité qui s'avérerait nécessaire avant que la résiliation ne soit effective.

ARTICLE 6. MODALITES FINANCIERES

Le Client reconnaît qu'en fonction de la catégorie d'Instances et des caractéristiques techniques sélectionnées dans le cadre des Services Instances, le prix ainsi que les modalités de paiement et de facturation diffèrent et sont détaillés sur le Site Internet Scaleway ainsi qu'au sein de la Console de Gestion de Compte.

Lorsque le Client souscrit des Instances par un autre moyen qu'au travers de sa Console de Gestion de Compte, et plus particulièrement dans le cadre de tout approvisionnement automatique via API ou, lorsqu'applicable, au travers des services « Kubernetes Kapsule » et « Kubernetes Kosmos », il revient à ce dernier de s'informer préalablement sur les modalités de paiement et de facturation applicables.

La facturation d'une Instance, ainsi que de toute Option y étant liée, débute à partir de la date de mise à disposition de cette dernière au Client jusqu'à sa résiliation. Les Instances et Options additionnelles font l'objet d'une facturation à l'heure, toute heure commencée étant due en intégralité jusqu'à la résiliation desdites Instances. Toute Instance désactivée mais non supprimée continue à être facturée. Le statut d'une Instance est visible à tout moment dans la Console de Gestion de Compte du Client.

A la fin du mois de souscription, puis à l'issue de chaque mois durant lequel une Instance a été utilisée par le Client, une facture est émise et réglée par prélèvement automatique sur le moyen de paiement indiqué par le Client, étant entendu que le moyen de paiement par défaut est celui enregistré par le Client lors de sa création de compte.